



TUTORAT UE 7 2014-2015 – SHS

Séance n°5 – Semaine du 02/03/2015

Introduction à la Santé Publique et Hygiène Publique Professeur

Séance préparée par Marion BOUSQUET, Justine PONSARD, Marc VASSAL, Gaëlle CHATELET, Farah MESLI (TSN)

Question rédactionnelle : Organisation de la santé en France : vers une égalité de santé

QCM n°1 : Concernant l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. L'OMS organise la santé dans chaque pays.
- B. Elle possède 6 bureaux régionaux, répartis en fonction de l'état de santé des populations locales.
- C. Le bureau international, situé à Washington car l'OMS est une dépendance de l'ONU.
- D. L'OMS édicte le Règlement Sanitaire International qui a force obligatoire pour tous les pays.
- E. La biologie occupe une place prépondérante dans la définition de la santé selon l'OMS.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°2 : Concernant la Santé Publique en France, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. La première étape de la construction d'une politique de Santé Publique est la définition des priorités de santé.
- B. La définition des priorités de santé est fonction des décideurs politiques.
- C. Il est nécessaire de mettre en place des indicateurs pour contrôler l'avancement des objectifs et évaluer les actions mises en place.
- D. La loi de Santé Publique du 9 août 2004 porte 2 objectifs généraux : réduire la mortalité et la morbidité évitable des populations fragiles et réduire les inégalités de santé.
- E. La Direction Générale de la Santé est une des directions du ministère de la santé chargée de mettre en place les actions concrètes permettant d'appliquer la loi de Santé Publique.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°3 : Concernant l'introduction à la Santé Publique, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. En France l'OMS nous reconnaît le meilleur système de soin au monde ce qui se traduit par une accessibilité au soin également réparti sur le territoire.
- B. Un des objectifs de la Santé Publique est de lutter contre les infections en mettant en place des mesures de prophylaxie.
- C. En France, les campagnes concernant la sécurité routière font parties des moyens mis en œuvre par la loi de Santé Publique de 2004.
- D. Le Programme National Nutrition Santé (PNNS) fait parti de la loi de Santé Publique.
- E. La Santé Publique peut avoir autant comme l'objet l'assainissement que l'organisation du soin
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°4 : Concernant les institutions régissant la santé en France, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. Le HCSP a un pouvoir décisionnaire en termes d'actions de prévention et de promotion de la santé.
- B. Parmi les commissions spécialisées, le HCSP en possède une qui est chargée d'élaborer les calendriers de vaccination.
- C. Le CNSP est une instance parlementaire permettant d'élaborer une politique de santé publique.
- D. Les ARS sont chargées de piloter la politique de santé en région, sous délégation de la DGS.
- E. La HAS est un organisme sous tutelle du ministère de la santé et est chargée entre autre de rédiger et de promouvoir les bonnes pratiques cliniques.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°5 : Concernant les organismes de santé publique en France, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. La CNS permet d'instaurer un dialogue entre les 2 partis prenants part au système de santé : les professionnels et les usagers.
- B. La CNSP est présidé par le 1^{er} ministre.
- C. L'ANSM est chargée de garantir notamment la sécurité des produits cosmétiques et de tatouage.
- D. Le champ d'action de l'InVS prend en compte les risques d'origine professionnelle.
- E. Les experts des organismes de concertation et de coordination nationale sont des employés à plein temps, présents pour aider le ministère de la santé à répondre à des questions spécifiques.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°6 : Concernant les organismes de santé publique en France, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. À l'instar de la conférence national de santé (CNS), le comité national de santé publique (CNSP) a un rôle consultatif.
- B. Un des objectifs de la HAS est d'offrir un accès équitable à l'innovation.
- C. La HAS est chargée d'évaluer les actes professionnels dans le but d'optimiser la qualité des soins délivrés aux patients en établissement de santé ou en cabinet.
- D. L'ANSM s'occupe de délivrer toutes les autorisations de mise sur le marché en termes de médicaments et de produits de santé.
- E. L'ANSES est chargée de garantir la sécurité des prothèses de hanches fournies aux patients.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°7 : Concernant l'histoire de l'Hygiène Publique, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. Avant l'apparition de l'hygiène moderne au XVI^{ème}, l'hygiène publique reposait sur la recherche d'un équilibre harmonieux avec la nature.
- B. L'hygiène publique devient Santé Publique au milieu du XX^{ème} siècle.
- C. Dès que les conseils de salubrité sont apparus, les problèmes liés à l'industrialisation n'ont fait qu'empirer.
- D. Le financement de la sécurité sociale se fait via un système étatique reposant sur une cotisation à caractère obligatoire pour tous les citoyens.
- E. Aujourd'hui on observe une montée en puissance de la médecine curative par rapport à la médecine préventive.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°8 : Concernant l'introduction à l'Hygiène Publique, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. C'est avec l'hygiène moderne que sont apparues les premières mesures sanitaires collectives.
- B. Dès le XVI^{ème} siècle, les gouvernements européens se reconnaissent une responsabilité dans la gestion de la santé de leurs populations.
- C. Seule l'introduction des antibiotiques a été responsable de la forte augmentation de l'espérance de vie.
- D. Avant la découverte des antibiotiques, la médecine curative est inexistante.

- E. L'hygiène publique correspond à l'ensemble des connaissances qui assurent la santé des populations considérées en masse.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°9 : Concernant l'introduction à l'Hygiène Publique, choisir la ou les proposition(s) exactes.

- A. L'exploitation de la statistique sociale a, dès le départ, été orientée vers le sanitaire.
- B. Les conseils de salubrité ont été mis en place dans le but d'accroître la production industrielle.
- C. Edifiant de nombreuses normes restrictives, l'hygiène publique fut abandonnée au profit de la Santé Publique au XX^{ème} siècle.
- D. L'eugénisme constitue une dérive potentielle de l'hygiène.
- E. L'introduction de l'hygiène dans le cursus médical est due à Hallé, au XXème siècle.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°10 : Concernant l'étymologie, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. La dysesthésie correspond à une sensation anormale de type brûlure, picotements, fourmillements.
- B. Le préfixe « presby- » signifie vieux.
- C. On peut retrouver le suffixe « -manie » dans un mot signifiant « attirance vers la douleur pour le plaisir provoqué ».
- D. Le terme fébricule fait référence à une fièvre importante.
- E. Chez une femme enceinte on peut réaliser une amniocentèse qui correspond à une ponction de liquide amniotique.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°11 : Concernant l'étymologie, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. Si l'on est atteint de sarcomatose cela veut dire que l'on présente de multiples tumeurs dépendantes du tissu conjonctif.
- B. Le terme andromorphe signifie « qui présente un aspect féminin ».
- C. L'asepsie désigne un manque de soin entraînant une contamination.
- D. Le SIDA est la manifestation la plus sévère après l'infection par le VIH.
- E. Une bradypnée correspond à une respiration lente.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°12 : Concernant l'introduction au droit de la santé, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. La transmission d'informations sur un individu atteint de maladie à déclaration obligatoire (MDO) est une exception au secret professionnel.
- B. Le médecin a droit aux honoraires, c'est une obligation contractuelle entre le patient et le médecin.
- C. La liberté de prescription est un droit accordé au médecin de manière absolue.
- D. L'ensemble des guides de bonnes pratiques sont des aides à la démarche thérapeutique, de fabrication, de distribution... et sont d'ordre facultatif pour les professionnels de santé concernés.
- E. Le contrat s'établissant dans la relation médecin-malade se fait de façon formelle, il est dit *intuitu personae* car il crée des devoirs réciproques entre les 2 partis.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.